REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS - PRE REGIONALE MASCULINE

ARTICLE 1

La division est composée des :

- groupements sportifs descendants de la Régionale 3.
- groupements sportifs maintenus en Pré-Régionale de la saison 2025/2026 selon le règlement.
- groupements sportifs issus de la Départementale Masculine 2 selon le règlement.

ARTICLE 2 : JOUR ET HEURE DU MATCH

Samedi à 21h00

ARTICLE 3 : REGLES DE PARTICIPATION (CODIR FEDERAL FEVRIER 2020)

a. Nombre de joueurs autorisés à domicile et à l'extérieur : 10 maximum

b. Date limite de qualification d'un joueur : pas de limite de date

c. Types de licences autorisées (nombre maximum)
   - Licence 1C, 0CT ou 0CAST/1CAST (hors CTC) : 3 maximum
   - 2C ou 2CAST (hors CTC) : 0
   - 0C : sans limite
   - ASTCTC : pour les CTC, 5 licences AS maximum

d. Couleurs de licences autorisées (nombre maximum) :
   - BC : sans limite
   - VT : sans limite
   - JH ou/et JN ou/et OH ou/et ON : sans limite

ARTICLE 4 : SALLE

Classement H1

ARTICLE 5 :

a. Système de l'épreuve :
   Les groupements sportifs sont répartis en 1 poule de 10, disputant des rencontres aller et retour.

b. Montées en division supérieure :
   Le groupement sportif classé 1er accède à la RM3 la saison suivante. L'équipe vainqueur de la phase finale (Play Off) accède à la RM3 la saison suivante. Si, il s'agit de la même équipe classée 1ère à l'issue de la phase régulière alors l'équipe finaliste des Play off accède à la RM3 la saison suivante.

c. Descentes dans la division inférieure la saison suivante :
   Poules de maintien (équipes ayant terminées entre la 7ème à 10ème) : Les équipes se rencontrent une seule fois tout en conservant les résultats acquis lors de la phase régulière. A l'issue de cette phase, les équipes classées 3ème à 4ème des poules de maintien descendront en championnat départemental 2 la saison suivante.

Des descentes supplémentaires pourront avoir lieu suivant les descentes de RM3.

- 0, 1 et 2 descentes de RM3 : 2 descentes (9ème et 10ème)
- 3 descentes de RM3 : 3 descentes (8ème, 9ème et 10ème)
- 4 descentes de RM3 : 4 descentes (7ème, 8ème, 9ème et 10ème)

ARTICLE 6 : PHASES FINALES – PLAY OFF (équipes ayant terminé entre la 1ère et 6ème place)

- ¼ finales : Match Sec
  6 contre 3 (A)
  5 contre 4 (B)

- ½ finales :
  Match Aller : Vainqueur (A) contre 1er et Vainqueur (B) contre 2ème
  Match retour : 1er contre Vainqueur (A) et 2ème contre Vainqueur (B)

- Finale : Finale entre les équipes vainqueures des ½ finales. L'équipe vainqueur de la finale est championne PRM